

Pour plus d'informations, veuillez contacter

Lukas Groebke, Responsable Communication
+41 848 014 014
medien@pronovo.ch

Un nouveau record battu pour l'encouragement de l'énergie photovoltaïque en Suisse : en 2023, Pronovo a traité 47'200 demandes de subvention

Frick, janvier 2024—En 2023, Pronovo a traité 47'200 demandes de subvention pour des installations photovoltaïques d'une puissance totale de 1,3 gigawatt (GW). Un nouveau record, qui devrait être dépassé une fois de plus en 2024. Entre le 1^{er} janvier et fin décembre 2023, 51'800 installations photovoltaïques ont été annoncées pour bénéficier de la rétribution unique. Cela correspond à une hausse de près de 70% par rapport à l'année record de 2022. Le nombre d'annonces ne cesse d'augmenter. Au cours du mois de novembre 2023, qui constitue jusqu'à présent un record absolu, Pronovo a reçu environ 6'200 inscriptions.

En 2024 aussi, Pronovo devrait donner une réponse positive et effectuer un versement à toutes les installations dont la demande de rétribution unique a été dûment complétée jusqu'au 31 octobre 2024 inclus.

L'Office fédéral de l'énergie (OFEN) met toujours suffisamment de fonds à disposition pour la rétribution unique (RU) d'installations photovoltaïques.

Chiffres de 2023 concernant la rétribution unique, répartie entre les programmes d'encouragement PRU, GRU et RUE:

- Rétribution unique pour les petites installations photovoltaïques (PRU)
Tous les exploitants d'installation qui avaient remis leur demande dûment complétée à Pronovo SA entre le 1^{er} novembre 2022 et le 31 octobre 2023 ont reçu avant fin 2023 la garantie de leur subvention PRU. En 2023, 45'000 installations d'une puissance totale de 680 MW ont ainsi bénéficié de la PRU, pour un montant total de 271 millions de francs.
- Rétribution unique pour les grandes installations photovoltaïques (GRU)
En 2023, 1'270 installations d'une puissance totale de 350 MW ont bénéficié d'une GRU. Par ailleurs, 230 installations GRU en projet ont reçu une réponse positive. Dans le cadre du programme d'encouragement de la GRU, 105 millions de francs ont été versés au total et 28 millions de francs ont été accordés pour des projets d'installations.
- Enchères et rétribution unique élevée (RUE) pour les installations photovoltaïques sans consommation propre
Des subventions RUE à hauteur de 3.5 millions de francs ont été versées en faveur de 124 installations sans consommation propre d'une puissance totale de 8 MW.
Pour les installations d'une puissance supérieure à 150 kW, le montant de la rétribution unique est déterminé par des enchères. En 2023, Pronovo a réalisé 4 sessions d'enchères, avec, à la clé, la subvention de 437 installations d'une puissance totale de 163 MW. Le montant de ces subventions

accordées s'élève à 88 millions de francs. Le versement s'effectuera, pour chaque installation, après l'avis de mise en service.

Comment ces mesures d'encouragement sont-elles financées?

Pour encourager la production d'électricité issue d'énergies renouvelables, les mesures d'efficacité énergétique et l'assainissement de cours d'eaux, les consommatrices et consommateurs d'électricité suisses paient un supplément perçu sur le réseau de 2,3 centimes par kilowattheure depuis le 1^{er} janvier 2018. Cet argent est reversé dans le fonds alimenté par le supplément qui permet de financer diverses mesures d'encouragement.

Pronovo SA est une société-fille à 100% de la société nationale du réseau de transport de l'électricité Swissgrid SA et elle est supervisée par l'Office fédéral de l'énergie (OFEN). Son rôle consiste à mettre en oeuvre la Stratégie énergétique 2050, définie par les responsables politiques, en tant que centre de compétences efficace et proche des clients dans les domaines des garanties d'origine et de l'encouragement des énergies renouvelables. Pour son activité, elle se base sur la Loi sur l'énergie (LEne).

Pronovo est responsable de l'encaissement du supplément réseau, de l'établissement des garanties d'origine et du traitement des programmes d'encouragement de la Confédération pour la production d'électricité issue d'énergies renouvelables. Le financement des frais supplémentaires, le système de rétribution de l'injection, la contribution aux coûts d'exploitation allouée pour les installations de biomasse et les rétributions uniques destinés aux installations photovoltaïques font partie de ces programmes d'encouragement.

L'entreprise traite entre autres les nombres, les données et les faits liés aux programmes d'encouragement et aux garanties d'origine de manière adaptée aux groupes cibles.